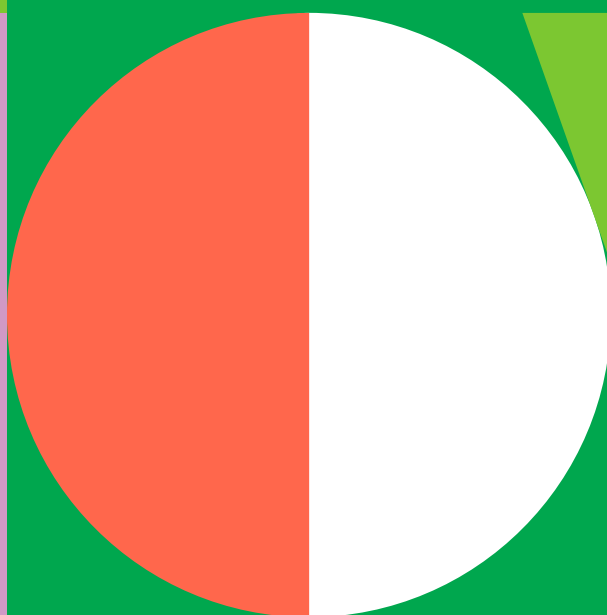




POLITIQUE
CULTURELLE
VAUDOISE
LIGNES
DIRECTRICES
2024 – 2027





POLITIQUE
CULTURELLE
VAUDOISE
2024 – 2027

6
AVANT – PROPOS

8
INTRODUCTION
Lignes directrices culturelles de
la précédente législature (2017–2022)
Missions et actions pérennes

11
**ANALYSE DU
CONTEXTE ACTUEL**
Bilan depuis 2019, défis et évolution post-covid
Projets de transformation

13
**LIGNES DIRECTRICES
DE LA LÉGISLATURE**
Rappel du cadre général du
Programme de législature en matière de culture
Rôle de l'État

17 LES ARTISTES, CRÉATEURS ET CRÉATRICES

Conditions de travail

20 SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE ET À SA DIFFUSION

Les arts de la scène

Littérature et politique du livre

Musique

Arts visuels

Cinéma

26 AXES THÉMATIQUES NOUVEAUX ET À RENFORCER

Les enjeux des musiques actuelles

Chant choral et musiques populaires

Improvisation, humour et arts de la rue

Évolution numérique et arts numériques

33 COLLABORATIONS INTERCANTONALES

34 LES PUBLICS

Favoriser l'accès à la culture

Culture inclusive

36 LES FINANCEMENTS

Moyens budgétaires

Consolidation des fonds de soutiens dédiés

Partenariats public-privé

Fonds d'utilité publique (FUP)

38 CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMATÉRIEL

Chantiers en cours pour les institutions cantonales

Des collections cantonales accessibles

L'importance des musées régionaux

41 CONCLUSION



NURIA GORRITE
CONSEILLÈRE D'ÉTAT

CHEFFE DU DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE,
DES INFRASTRUCTURES ET
DES RESSOURCES HUMAINES

AVANT- PROPOS

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE CULTURE

Partout, la culture fait face à des enjeux importants qui impliquent à la fois les différents niveaux des collectivités publiques et l'ensemble des milieux culturels. Ce n'est finalement que la conséquence directe — et la démonstration! — de cette réalité: la culture est un pilier fondamental de notre société, tant dans sa composante humaine qu'économique.

Nous ne pouvons pas en effet nous passer des artistes, de leurs regards acérés sur notre monde, douloureux parfois, mais toujours riches en émotions et questionnements qui nous permettent de transcender les frontières. À cela s'ajoute que toutes les activités du monde de la culture contribuent à notre prospérité. Par la grande variété des professions qu'elle recouvre, la créativité qu'elle stimule et la véritable chaîne de valeur qu'elle génère, la culture est bien un secteur étroitement lié à l'économie globale des communes et du Canton.

Aussi est-il important que nous puissions tracer les lignes directrices d'une politique culturelle pour les années à venir. Celle-ci ne pourra avoir l'ampleur et la reconnaissance attendues qu'en définissant, à terme, les prestations culturelles que nous voulons délivrer à la population, en intégrant tous les publics. Cet objectif ambitieux ne se règle pas dans le présent document. Il s'agit d'un long processus qui devra probablement passer par une adaptation de nos lois en la matière.

En cohérence avec son programme de législature, l'État définit cependant des orientations générales afin de cadrer son action culturelle pour les années à venir, tous secteurs confondus:

- ☀️ Consolider l'offre culturelle et le soutien à toute la chaîne de création professionnelle, ainsi qu'aux activités culturelles encadrées par des professionnel-le-s.
- ☀️ Renforcer l'écosystème culturel, notamment par le biais de partenariats public-privé et en favorisant l'économie créative.
- ☀️ Conserver et valoriser le patrimoine, en facilitant son accès à l'ensemble de la population et aux milieux de la recherche.
- ☀️ Favoriser l'accès à la culture de tous les publics, sans discrimination aucune.

Afin d'ancrer cette stratégie dans la réalité de toutes les actrices et tous les acteurs culturels, ces lignes directrices se fondent, secteur par secteur, sur une brève analyse puis identifient des champs d'action. Ce sont à ce stade des pistes de réflexion non exhaustives, dont la priorisation et le périmètre seront à mettre en œuvre par la nouvelle Direction générale de la culture (DGC), en associant étroitement les représentantes et représentants des milieux culturels. Il s'agit donc d'une feuille de route, destinée à nourrir la réflexion sur la possible mise à jour de nos bases légales en matière de culture, afin de s'adapter et de répondre aux besoins de l'ensemble du secteur. Mais au-delà de la loi ou de lignes directrices, ne perdons pas de vue ce qui guidera toujours notre action: la culture est ce lieu de rencontres et d'échanges, d'ouverture et de curiosité, de découverte et de tolérance, des qualités aussi essentielles à la construction de soi qu'au vivre-ensemble.

INTRODUCTION

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2022 – 2027 LE CONSEIL D'ÉTAT VAUDOIS A FIXÉ LES GRANDS AXES DE SON ACTION ET DÉTAILLÉ SES OBJECTIFS À TRAVERS DES MESURES CONCRÈTES

Celles-ci sont guidées par la recherche d'équilibre et la volonté d'accompagner les profonds changements du monde actuel pour contribuer à une société ouverte et unie.

En complément des mesures annoncées en matière culturelle dans ce programme gouvernemental, le Département en charge de la culture est tenu par la loi de présenter, une fois par législature, les lignes directrices de sa politique culturelle. Ces dernières précisent les actions et les soutiens octroyés dans le cadre de ses bases légales et permettent de placer les priorités en tenant compte des évolutions artistiques et sociétales, ainsi que de celles des publics.

Pour rappel, la politique publique vaudoise en matière d'encouragement à la culture, est inscrite dans des lois récentes — la Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA — 1^{er} mai 2015) et la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI — 1^{er} mai 2015). Elle se base sur la conservation et la valorisation du patrimoine, le soutien à la création artistique, la médiation culturelle et la coordination entre les différents acteurs et actrices du milieu culturel. Deux autres lois plus spécialisées complètent ce dispositif: la Loi sur les écoles de musique (LEM — 3 mai 2011) et celle sur la Fondation de droit public Plateforme 10 (LP10 — 26 novembre 2019), qui regroupe le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Musée cantonal de la photographie (Photo Élysée) et le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac).

Dans le système fédéral de la Confédération suisse, le financement public de la culture est basé sur un principe de subsidiarité. Cela suppose que les tâches publiques sont confiées au niveau de l'autorité publique la plus proche de la population. Au niveau cantonal, ce sont aussi les principes de subsidiarité et de complémentarité qui s'appliquent.

Les communes vaudoises jouent ainsi un rôle fondamental dans la politique culturelle du canton puisqu'elles soutiennent les initiatives locales et sont au contact direct, sur leur territoire, des populations comme des artistes et des associations culturelles. Ainsi, ce sont les communes qui offrent des infrastructures pour les activités artistiques locales, afin de contribuer à leur développement social et à leur attractivité. L'État vient compléter ou renforcer ce soutien par sa politique culturelle et encourage par exemple, à titre subsidiaire, des institutions et manifestations d'importance régionale ou suprarégionale soutenues par une ville-centre ou par une ou plusieurs communes. En valorisant les institutions et les productions professionnelles, il veille notamment à assurer la diversité de l'expression artistique, la liberté de création et la liberté d'expression, ainsi qu'à maintenir un équilibre entre les régions en favorisant les dynamiques territoriales.

Reconnu pour la densité et le dynamisme de ses scènes artistiques, le Canton de Vaud tient par sa politique à renforcer sur l'ensemble du territoire vaudois son positionnement en matière culturelle, car de nombreuses productions vaudoises connaissent un rayonnement au niveau national comme à l'international. Au travers de soutiens réguliers et ponctuels, l'État s'efforce d'assurer la diversité de l'offre et l'accès du plus grand nombre à la culture. Il se préoccupe également des conditions de travail et de création de l'ensemble des actrices et acteurs culturels.

LIGNES DIRECTRICES CULTURELLES DE LA PRÉCÉDENTE LÉGISLATURE

Formulées le 24 juin 2019, les premières lignes directrices culturelles vaudoises avaient fixé des priorités dont la plupart ont pu être mises en œuvre malgré les années de crise dues au Covid-19.

Parmi tous les secteurs de la création artistique professionnelle et du patrimoine, citons notamment la mutualisation des trois musées (MCBA, mudac et Photo Élysée) dans le cadre du déploiement du site de Plateforme 10 et de son Quartier des arts, ainsi que les premières expositions temporaires conjointes du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH) et des musées de sciences au sein du Palais de Rumine. Citons également le développement de la politique du livre et de la lecture grâce aux nouveaux appels à projets en faveur de l'édition et à la lecture de textes d'autrices et d'auteurs romands en milieu scolaire, la mise en valeur des traditions vivantes avec les enquêtes photographiques qui leur sont consacrées, mais aussi l'ouverture des soutiens à de nouveaux domaines artistiques comme la création de jeux vidéo.

MISSIONS ET ACTIONS PÉRENNES

Parmi les différentes actions définies par ces premières lignes directrices de 2019, certaines, inscrites dans un processus long, font partie des missions pérennes de la Direction générale de la culture, ancrées dans les bases légales. Il s'agit d'une part de la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, avec les prestations offertes par la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCUL) et les musées cantonaux, ou encore les inscriptions à l'Inventaire cantonal de biens mobiliers en mains privées. D'autre part, du soutien aux projets régionaux et suprarégionaux dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la vie culturelle et la création artistique, à travers les premières conventions signées avec les organismes et communes concernés.

ANALYSE DU CONTEXTE ACTUEL

BILAN DEPUIS 2019, DÉFIS ET ÉVOLUTION POST-COVID

La précédente législature a été profondément marquée par l'épidémie de Covid. De mars 2020 à fin mars 2022, le secteur culturel a vécu, à l'instar des autres activités économiques et sociales, une crise sans précédent, paralysant en très grande partie ses activités. Si l'ensemble du secteur a été fortement touché, la pandémie a également mis en lumière la fragilité économique et sociale à laquelle une grande partie du monde artistique et culturel était confronté.

Grâce aux mesures mises en place par la Confédération (Ordonnance Covid-19 dans le secteur de la culture), les aides financées paritairement avec le Canton, ont permis d'atténuer l'impact économique jusqu'en 2023. La diversité du secteur a pu être préservée en grande partie et certaines entreprises culturelles ont pu opérer des réorientations structurelles ou développer de nouvelles stratégies. Les aides financières octroyées conjointement par le Canton et la Confédération, se sont montées à un total de plus de 58 millions de francs. Cela a permis, notamment, des indemnités représentant quelque 43 millions de francs et des contributions sélectives à des projets de transformation pour un montant de l'ordre de 15 millions de francs.

En parallèle, la relance étant marquée de trop nombreuses incertitudes, un train de mesures transitoires, cette fois uniquement cantonales, a été mis en œuvre en 2022. Des bourses sélectives de recherche et de développement ont été octroyées à des actrices et acteurs culturels indépendants pour un montant de 1,5 million de francs, et les trois fonds usuels de subventionnement sélectifs du Service cantonal des affaires culturelles (SERAC) ont par ailleurs été alimentés pour assurer le financement ponctuel de mesures destinées à soutenir des activités artistiques et patrimoniales, ainsi que des actions de médiation et des mesures destinées à faciliter l'accès à la culture aux jeunes en formation.

PROJETS DE TRANSFORMATION

Dans le cadre des aides fédérales des Ordonnances Covid - 19 culture, un soutien à des projets dits « de transformation » — dans un but défini et d'une durée limitée — a été mis sur pied pour permettre aux acteurs et actrices culturelles de financer leur adaptation aux conséquences de la pandémie.

Le Canton de Vaud a ainsi soutenu 178 projets (pour un montant de 15 millions de francs), qui se répartissaient en deux catégories :

- ☀ Les projets visant à opérer une réorientation structurelle de l'entreprise culturelle, par exemple par le biais d'optimisations organisationnelles, de coopération et de création de nouvelles synergies entre plusieurs entreprises culturelles ou encore de concentrations (fusions) pouvant s'accompagner de la transformation de locaux.
- ☀ Les projets visant à reconquérir du public ou en acquérir de nouveaux segments, notamment par la modification de la programmation, l'exploration de nouveaux modes de diffusion, la numérisation de certains secteurs, l'introduction de nouveaux formats ou encore un renouvellement des offres de médiation.

Les projets ainsi soutenus concernent la majorité des districts vaudois. Toutes les disciplines artistiques et toutes les typologies d'activités (numérisation, diffusion, médiation, etc.) ont pu en bénéficier. En complément des indemnités, des soutiens usuels du Canton et des communes et des aides extraordinaires du Canton (bourses, achats d'œuvres, etc.), ce dispositif a permis de maintenir l'exceptionnel tissu culturel vaudois. L'ensemble du secteur reste cependant fragile et il est nécessaire de poursuivre sa consolidation afin de maintenir sa diversité.

LIGNES DIRECTRICES DE LA LÉGISLATURE

RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE EN MATIÈRE DE CULTURE

Le Programme de législature constitue, conformément aux vœux du constituant et du législateur, un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par le gouvernement, pour guider son action et celle de l'administration durant une période de cinq ans. En intégrant une planification financière elle-même évolutive année après année — qui ne se substitue pas pour autant à la procédure annuelle du budget —, il fait le lien entre les intentions du gouvernement et les moyens qu'il estime nécessaires pour les réaliser. Articulé autour de trois axes (liberté et innovation; durabilité et climat; cohésion, proximité et agilité de l'État), le Programme de législature 2022 – 2027 prévoit une consolidation de l'offre culturelle et patrimoniale sur tout le territoire, ainsi que la mise en valeur et le renforcement de l'écosystème culturel du canton.

Parmi les actions identifiées pour atteindre les objectifs de législature, six en constituent la colonne vertébrale:

- ☀ Poursuivre le développement des infrastructures des institutions patrimoniales cantonales (Unithèque, Palais de Rumine, Musée romain d'Avenches, Plateforme 10) et concevoir les nouvelles expositions de référence des musées cantonaux.
- ☀ Renforcer le soutien aux institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale en soutenant la diversité de leur programmation culturelle, notamment pour les musiques actuelles.
- ☀ Consolider le positionnement de la Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne (BCUL) dans ses 3 axes — académique, public et scolaire —, y compris sur le plan numérique.
- ☀ Mettre en place des mesures contribuant à la durabilité et à la protection du climat dans la culture.
- ☀ Promouvoir l'économie créative et l'innovation au service de l'art et de la culture afin de concrétiser l'existence d'un pôle économique stratégique cantonal en matière de culture.
- ☀ Favoriser les collaborations interdépartementales, intercantionales, nationales et intercommunales en faveur de l'économie culturelle et de l'amélioration des conditions de travail des professions culturelles par le renforcement des dispositifs adaptés à la diversité des métiers artistiques.

Deux autres actions s'y ajoutent, qui concernent de près la culture :

- ☀ Favoriser la culture inclusive pour tous les publics, notamment par le biais d'un plan d'action dédié aux personnes en situation de handicap.
- ☀ Renforcer la médiation culturelle par la valorisation et l'accessibilité des collections patrimoniales cantonales.

Enfin, conformément à l'objectif qui vise à œuvrer à l'inclusion des personnes LGBTIQ+, il s'agit, dans le domaine culturel également, de prévenir et de lutter contre les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle et affective, l'identité ou l'expression de genre ou encore en lien avec une variation du développement sexuel.

RÔLE DE L'ÉTAT

La politique publique vaudoise en matière d'encouragement à la culture et de protection du patrimoine, inscrite dans la LVCA et la LPMI, se base sur les grands piliers d'action que sont la conservation et la valorisation du patrimoine, le soutien à la création artistique, la médiation culturelle et la coordination entre les différents acteurs et actrices du milieu. Afin de répondre à ces quatre missions de base, le budget 2024 est de l'ordre de 105,5 millions de francs, dont 15 millions pour la gestion des services transversaux de la Direction générale de la culture (DGC), le Palais de Rumine et les trois musées cantonaux, 27,7 millions pour la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL), 22 millions pour la Fondation Plateforme 10, 14,2 millions pour la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), 26,6 millions pour l'encouragement à la culture.

À noter que, de 2012 à 2024, le budget cantonal pour l'enseignement de la musique a été augmenté de 11 millions (de 3 à 14 millions de francs) et celui de l'encouragement à la culture de 6,1 millions (de 18,5 à 26,6 millions de francs).

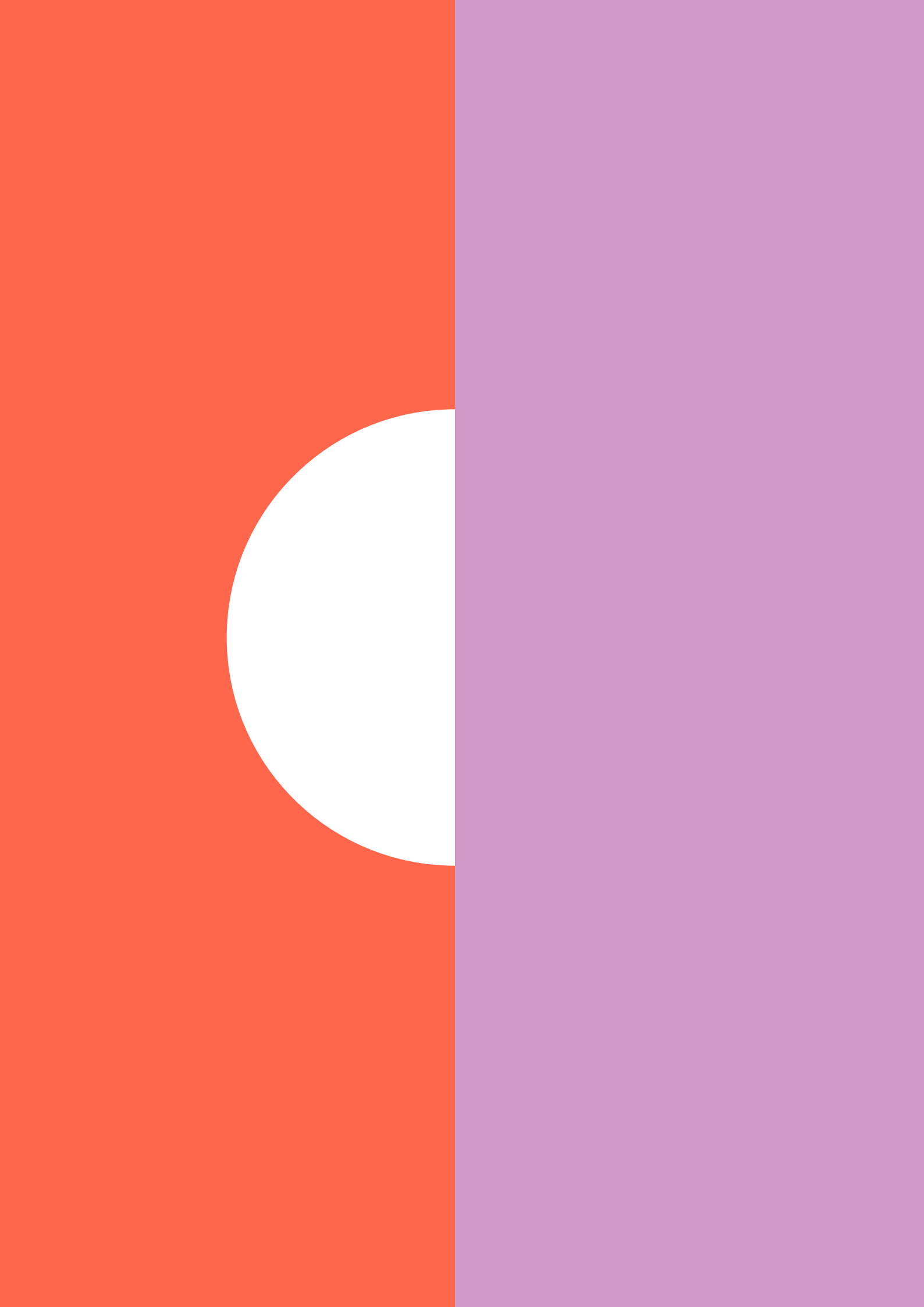
Il convient de rappeler que le financement public de la culture est basé sur le principe de la subsidiarité et de la complémentarité, en particulier avec les communes qui sont les premières à financer la culture en Suisse.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Afin de définir les lignes directrices de sa politique culturelle en complément des mesures du Programme de législature, l'État s'est fixé des orientations générales cadrant son action pour les années à venir, et ce jusqu'à d'éventuels travaux de réflexion sur la révision des bases légales actuelles d'ici à la fin de la législature:

- ☀️ Consolider l'offre culturelle et le soutien à toute la chaîne de création professionnelle, ainsi qu'aux activités culturelles encadrées par des professionnel-le-s.
- ☀️ Renforcer l'écosystème culturel notamment par le biais de partenariats public-privé et en favorisant l'économie créative.
- ☀️ Conserver et valoriser le patrimoine, en facilitant son accès à l'ensemble de la population et aux milieux de la recherche.
- ☀️ Favoriser l'accès à la culture de tous les publics, sans discrimination aucune.

Afin d'ancrer ces orientations dans la réalité de tous les acteurs et actrices culturels, le présent document livre une brève analyse secteur par secteur, puis identifie des champs d'action. Il ne s'agit cependant pas d'un catalogue exhaustif ni obligatoire. Ce sont des pistes de réflexion, dont les priorisations et le périmètre sont à mettre en œuvre, en associant les représentantes et les représentants des milieux culturels.



LES ARTISTES,
CRÉATEURS
ET CRÉATRICES

CONDITIONS DE TRAVAIL

En tant que secteur économique, la culture génère de la croissance et de nombreux emplois. Pourtant, la crise sanitaire a mis en lumière la précarité de nombreux de ses acteurs et actrices ainsi que la fragilité de leurs conditions de travail. L'amélioration de ces dernières dans le domaine artistique irait de pair avec une valorisation globale du travail artistique, de la conception à la diffusion de celui-ci. Des réflexions ont été élaborées en lien étroit avec les organisations professionnelles et les services de l'État qui se sont fortement mobilisés durant la crise sanitaire, et dans le cadre plus large du Plan d'action de la Conférence des déléguées et délégués aux affaires culturelles des cantons romands (CDAC) soutenu par l'Assemblée plénière (AP culture) de la Conférence intercantonale latine de l'Instruction publique (CIIP).

L'AP Culture s'est par ailleurs prononcée en avril 2024 en faveur d'un espace culturel romand, en renforçant la convergence de l'action des pouvoirs publics. L'objectif est de consolider la situation des professionnel-le-s de la culture et renforcer l'action des pouvoirs publics à l'échelle des cantons romands en coordonnant leurs politiques culturelles.

Ces mêmes constats et réflexions sur la précarité économique des actrices et acteurs du monde culturel se retrouvent également dans le Message Culture 2025–2028 de la Confédération, ainsi que dans les recommandations et bonnes pratiques 2024 du Dialogue culturel national visant à leur assurer une rémunération appropriée.

Dans ce contexte, le Canton de Vaud œuvre en effet avec d'autres collectivités publiques à améliorer les conditions de travail des milieux culturels en suivant trois axes prioritaires: revenus et assurances sociales, situation juridique et économique, information et formation.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

- ☀ Tous secteurs culturels confondus, le Département soutient et favorise le dialogue et les échanges avec les associations faïtières et organisations professionnelles qui accompagnent, régulent, voire portent les différentes disciplines de la scène romande.
- ☀ Pour améliorer les conditions de travail des actrices et acteurs culturels, le Département assure une diversification des soutiens et une rémunération selon les standards sectoriels, et veille à ce qu'une meilleure information leur soit offerte, notamment via les faïtières.
- ☀ Le Département encourage et accompagne la mise en place de «structures de location de services» (types de sociétés intérieures permettant aux artistes de toucher un salaire unique plutôt que réparti en une multitude de petits cachets), apportant une sécurité juridique et une optimisation des revenus aux actrices et acteurs culturels qui y adhèrent.
- ☀ Accordant de l'importance à l'ensemble de la chaîne de valeur, le Département incite les actrices et acteurs culturels à valoriser le travail invisibilisé dans leurs demandes de soutiens ou leurs mandats de prestation.
- ☀ Le Département intègre le respect des tarifs et directives de revenus par branche, ainsi qu'une couverture sociale adéquate, comme condition à l'attribution d'un soutien ou d'un mandat public.
- ☀ Grâce à la mise en place d'un système cohérent d'information et de conseil, le Département encourage et soutient le développement d'un réseau de plateformes ou de bureaux d'information culturels au niveau romand, afin de sensibiliser et former toutes les personnes concernées aux spécificités de l'activité culturelle.
- ☀ Le Département favorise des partenariats pour enrichir les programmes de formation en matière économique, sociale et juridique dans le but de consolider les compétences des professionnel-le-s.
- ☀ Le Département consolide son soutien à Safe Spaces Culture qui assure, notamment, la présence d'une personne de référence externe dans les lieux de travail et de formation en cas de harcèlement, mobbing ou toute autre forme de discrimination.

SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE PROFESSION- NELLE ET À SA DIFFUSION

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Le Département revoit les conditions générales d'octroi des soutiens (bourses, conventions, etc.) de manière à les actualiser. Il veille également à ce que les mesures destinées à lutter contre la précarité y soient intégrées.

☀ Poursuivant sa politique de décloisonnement des disciplines, le Département explore des modèles axés sur des projets et non plus sur des disciplines uniquement. Une approche nouvelle qui pourrait inclure la création, la production, la médiation et la diffusion, mais également le développement des publics, le perfectionnement professionnel et la recherche, en intégrant toutes les disciplines sans exception (musique, littérature, danse, théâtre, arts visuels, etc.).

Au niveau cantonal, le soutien et l'encouragement à la vie culturelle, ainsi que l'aide à la création artistique professionnelle et à la diffusion, reposent sur deux piliers majeurs :

- Des subventions régulières à des institutions afin d'assurer une continuité dans leur processus de création et de diffusion auprès du public.
- Des aides sélectives à des projets culturels, qui peuvent prendre la forme de bourses, de résidences et d'ateliers d'artistes à l'étranger, ainsi que par des appels à projets ponctuels.

LES ARTS DE LA SCÈNE

Les arts de la scène—qui incluent les productions théâtrales, de danse et de performance—ont connu ces dernières décennies un développement sans précédent. Si une quarantaine de compagnies occupait la scène vaudoise au début des années 80, leur nombre se monte aujourd’hui à quelque cent quatre-vingt. Mandatée par la Conférence des délégués et déléguées aux Affaires culturelles des cantons romands (CDAC) et la Commission romande de diffusion des spectacles (Corodis), une étude menée entre 2021 et 2022 a permis de mettre en évidence certaines problématiques auxquelles est confrontée la scène romande. Notamment, la forte attractivité du secteur générant une constante croissance du nombre de personnes y travaillant, à quoi s’ajoute une multiplication du nombre de spectacles, aggravent, compte tenu des moyens disponibles, une précarité déjà présente. À noter que ce phénomène n’est pas propre à la scène romande puisqu’on le retrouve dans les pays francophones qui disposent d’une scène indépendante.

CHAMPS D’ACTION IDENTIFIÉS

- ☀ Le Département veille à la durabilité des projets des arts de la scène qui s’inscrivent dans un cycle de vie intégrant la diffusion des spectacles au moment de la création.
- ☀ Le Département lance une réflexion sur une meilleure orientation de ses soutiens pour toucher l’ensemble de la chaîne de création, de la phase de recherche jusqu’à la valorisation des tournées grâce au travail déjà engagé par la Corodis et Label+, dont il soutient les évolutions.
- ☀ Le Département accompagne, d’entente avec les autres cantons romands, les recommandations de la Corodis concernant les conditions de reprise et de tournée des projets des arts de la scène et prend en compte l’impact de ces évolutions sur les institutions théâtrales.
- ☀ Le Département participe à favoriser des lieux de résidence.
- ☀ Le Département participe au renforcement du secteur par un soutien aux faitières et entretient un dialogue régulier avec celles-ci.
- ☀ Le Département considère que ses soutiens aux artistes doivent répondre à sa politique d’inclusion, et s’assure ainsi que des critères tels que l’âge, la nationalité, le genre ou encore l’origine sociale ne sont pas des facteurs d’exclusion, ni de ses soutiens ni des porteurs de projet.
- ☀ Le Département diffuse également les informations sur ses prestations—une refonte du site internet est prévue pour les clarifier, et faciliter l’accès aux prestations en ligne.
- ☀ Face à la complexité des questions soulevées, et l’importance des enjeux, le Département met en chantier, avec l’ensemble des cantons romands, une réflexion sur une large coordination de l’action publique, afin de lutter contre la précarité tout en préservant la richesse et la diversité créative de la scène romande.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Le Département veille à valoriser l'ensemble de la chaîne de production vaudoise du livre, de la création à la réception, toujours dans un souci de favoriser la diversité de la création et la diffusion au public.

☀ Afin de soutenir les maisons d'édition sur sol vaudois par des conventions pluriannuelles (soulignant l'importance de la diffusion, de la promotion des ouvrages, ainsi que toute forme de médiation culturelle), le Département lance un nouvel appel à projets.

☀ Le Département évalue avec les autres cantons romands la poursuite de Livre+, dispositif de soutien aux maisons d'édition et de promotion du livre et de la lecture.

☀ Le Département étudie avec le Département de l'enseignement et de la formation (DEF) le développement d'une politique économiquement responsable des achats (livres scolaires et bibliothèques) dans le but de favoriser le réseau des librairies de proximité ainsi que les autrices et auteurs romands.

☀ Le Département poursuit le développement de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL) qui occupe un rôle déterminant pour la littérature vaudoise grâce à ses pôles public et académique, et son lien avec l'éducation et la formation.

LITTÉRATURE ET POLITIQUE DU LIVRE

Si l'on met à part la diffusion, la diversité et le dynamisme du marché du livre sont aussi le fait de petites structures, que ce soient des maisons d'édition ou des librairies. Si l'absence de mesures statistiques ne permet pas une analyse pertinente des ventes, notamment des œuvres de littérature suisse, il est établi que la plupart des actrices et acteurs du monde du livre—autrices et auteurs, maisons d'édition et librairies—connaissent une relative précarité ou sont, pour les mieux lotis, fragiles économiquement. L'univers du livre reste populaire, comme en témoigne le succès de grandes manifestations publiques dédiées aux livres, qui réussissent à réunir des dizaines de milliers de personnes le temps d'un week-end.

MUSIQUE

Le canton couvre ce secteur de manière très large en commençant par la formation, depuis l'enseignement dans les écoles de musique (tous genres confondus) jusqu'aux hautes écoles, en passant par la sensibilisation du public. Il a pour cela instauré, en 2012, la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), organe chargé de mettre en œuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le canton. La FEM met par exemple en œuvre, avec la Direction générale de la culture (DGC), le programme de promotion « Jeunes Talents Musique » développé par la Confédération. Ce programme, dont la première occurrence a eu lieu en 2023, a pour objectif de détecter et de soutenir les jeunes talents musicaux dans l'ensemble du canton. Ceux-ci peuvent ainsi avoir un accès facilité aux prestations des écoles de musique, que ce soit en termes financiers, de contenus ou d'emplacements géographiques. L'encouragement est proposé aux élèves prometteurs, quel que soit leur objectif de carrière musicale, dans le but de promouvoir une relève musicale de haut niveau, et de préparer au mieux les élèves à entrer dans une haute école de musique.

Par ailleurs, différents organismes permettent à des musiciens d'orchestre d'exercer leur métier et développent ainsi une offre pour la population vaudoise. Dans ce secteur, le Canton accompagne de manière subsidiaire les initiatives des communes.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

- ☀ Le Département soutient les institutions et les ensembles qui programment toutes les formes de musique, du classique au contemporain, et participent ainsi au rayonnement supracantonal.
- ☀ Le Département accompagne les nombreux festivals qui émaillent l'ensemble du territoire cantonal avec une offre de proximité. Il porte une attention particulière aux entités qui s'engagent en faveur de l'accessibilité de l'ensemble des publics et à son renouvellement.
- ☀ À l'issue de la phase pilote, le Département évaluera le programme Jeunes Talents Musique afin d'estimer la pertinence de sa poursuite dans la durée.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Le Département étoffe les dispositifs spécifiques dédiés aux artistes des arts visuels (résidences d'artistes, bourses de recherche) et poursuit l'important engagement cantonal en faveur de la commande d'œuvres à des artistes dans les bâtiments de l'État.

☀ Le Département, par un soutien aux faïtières, participe au renforcement du secteur afin d'en améliorer les conditions de travail.

☀ Le Département entretient un dialogue régulier avec les représentantes et représentants du secteur des arts visuels et des espaces d'art indépendants.

☀ Le Département suit les évolutions des recommandations des faïtières en termes de rémunération et vérifie la présence d'honoraires d'artistes dans les demandes de soutien qui lui sont adressées.

ARTS VISUELS

Comme d'autres disciplines artistiques, les arts visuels restent un domaine fragile. La fédération des actrices et acteurs de ce secteur apparaît aujourd'hui comme une nécessité afin d'améliorer leurs conditions matérielles, leur rémunération et leur insertion dans le monde professionnel. En effet, comme en littérature, les artistes ne survivent que grâce à la multi-activité, c'est-à-dire par des emplois dans d'autres domaines.

Il faut souligner que ce domaine culturel fait partie des missions de l'État de Vaud par le biais des institutions cantonales qui lui sont consacrées. Ces dernières participent tant à la constitution de collections par l'achat d'œuvres qu'à leur diffusion auprès d'un large public. La création de Plateforme 10, centre de compétences diversifiées sur les arts visuels, est également un soutien à ces disciplines qui s'étendent aussi à la photographie et au design.

CINÉMA

La Confédération joue un rôle central dans l'encouragement au cinéma en tant que principal soutien. La SSR joue également un rôle important dans ce domaine. Au niveau régional, il existe différentes instances cantonales et intercantionales, comme la Fondation zurichoise pour le cinéma et la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), qui regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud ainsi que les villes de Genève et Lausanne.

Les aides financières que la Confédération alloue aux entreprises de production et de distribution ne suffisent cependant pas à garantir leur existence. Le déplacement de la consommation vers l'espace numérique remet en question le modèle économique du monde audiovisuel, soumettant la diversité actuelle du paysage cinématographique à une forte pression. Sans compter que les cinémas, comme tous les secteurs culturels et économiques, ont également souffert de la pandémie.

Le Canton de Vaud canalise son soutien au cinéma par le biais de Cinéforum qui a pour objectif d'optimiser les différentes aides publiques à la création et à la production d'œuvres cinématographiques en Suisse romande, grâce à la mise en commun de fonds publics. Les cantons se sont ainsi engagés à maintenir un soutien annuel de 10 millions de francs — dont 2,45 millions de francs (2024) du Canton de Vaud — et à l'augmenter à 11 millions de francs en 2025 — dont 2,54 millions du Canton de Vaud.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Pour compléter le dispositif de Cinéforum et de la Loi Netflix, le Département se coordonne avec la promotion économique vaudoise pour renforcer la position du canton comme un lieu attractif pour le tournage de films et de séries, qui fasse profiter l'ensemble de la chaîne de production de cinéma, qu'elle soit vaudoise ou romande.

☀ Afin de soutenir des lieux de diffusion pour les œuvres vaudoises ou romandes, le Département peut intervenir, sous la forme d'une aide ponctuelle, facilitant la modernisation des infrastructures, afin de préserver le cas échéant des salles de cinéma jouant un rôle culturel et social prépondérant auprès du public.

AXES
THÉMATIQUES
NOUVEAUX
ET À RENFORCER

Sensible aux évolutions de la création et des publics, le Département souhaite élargir la définition de la vie culturelle destinée à être soutenue. Le but est d'englober de nouveaux domaines qui offrent un accès et une sensibilisation du public à la culture. Dans cet esprit, il actualise les conditions d'octroi de ses soutiens, avec une attention particulière apportée à toutes les musiques actuelles et populaires (musiques vaudoises et chant choral), aux arts numériques, aux ligues d'improvisation ou encore à l'humour.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Le Département étoffe son offre de bourses et étudie parallèlement des pistes nouvelles, afin de renforcer la scène des musiques actuelles et les structures d'entourage, notamment les labels.

☀ Sensible aux évolutions de la création et des publics, le Département élargit le périmètre de ses soutiens usuels en intégrant notamment de manière plus régulière le hip-hop, le rap, etc.

☀ Le Département souhaite améliorer son soutien au réseau de lieux de musiques actuelles dans le canton ainsi qu'à Musique+ pour permettre aux artistes vaudois et romands de rencontrer leur public et de se produire dans des endroits répondant aux exigences professionnelles.

☀ Le Département agit, tant au niveau intercantonal que fédéral, pour sensibiliser les autorités compétentes sur la nécessité de développer un dispositif légal pour les musiques actuelles, classiques et populaires, une sorte de « Lex Spotify » à l'image de la Loi Netflix, qui impose aux plateformes de streaming une part dédiée de leur chiffre d'affaires en Suisse à la production de musique actuelle locale.

LES ENJEUX DES MUSIQUES ACTUELLES

La qualité de la scène musicale suisse romande se distingue par la diversité et la créativité de ses auteur-e-s, compositeurs, compositrices et interprètes. Face à la complexité des processus de création dans ce domaine interdisciplinaire de production et de diffusion, les cantons romands ont mutualisé leurs moyens et mandaté la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA). Celle-ci, par le biais de Musique+, soutient les diverses étapes de réalisation de projets d'artistes dont le potentiel est reconnu, aide à la professionnalisation des actrices et acteurs de la scène musicale et promeut les musiques actuelles romandes.

Le secteur a connu de profonds bouleversements. Le succès des plateformes de streaming entraînant la baisse des ventes de disques a non seulement mis en danger le financement propre du secteur, mais également les mécanismes de redistribution et de financement de la création. Ces derniers permettent de moins en moins aux artistes de musiques actuelles, de même qu'à l'ensemble des professionnel-le-s de ce secteur, de percevoir une rémunération grâce à laquelle ils pourraient se consacrer prioritairement, voire entièrement, à leur métier.

Si des soutiens ponctuels ont pu être mis en place dans le cadre des mesures Covid, le Département estime que face à la standardisation galopante du marché des musiques actuelles — risque encore accru par l'emploi des intelligences artificielles (IA) —, la diversité doit être soutenue et encouragée.

CHANT CHORAL ET MUSIQUES POPULAIRES

Les sociétés chorales et de musiques, regroupées en la Société cantonale des chanteurs vaudois et la Société cantonale des musiques vaudoises, sont très nombreuses et dispersées sur l'ensemble du territoire vaudois, réunissant des milliers de membres, tous milieux sociaux confondus. Malgré leur succès auprès d'un large public, elles sont pour la plupart confrontées à de véritables enjeux: renouvellement des effectifs, rémunération de l'encadrement professionnel des chef·fe·s de chœur ou de fanfares dans un secteur qui repose très largement sur le bénévolat, difficulté à trouver des salles adaptées ou encore conservation et renouvellement du répertoire. Afin d'y répondre de manière concertée, les directions des différentes associations cherchent à se fédérer. Par ailleurs, l'Association vaudoise des directeurs de chœurs assure, chaque année, la formation de quelque 500 chanteuses, chanteurs et chef·fe·s de chœur, ce qui constitue un élément crucial dans l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre culturelle. Si, dans le cadre légal actuel, le Département concentre son soutien aux structures professionnelles, il assure néanmoins des garanties de déficit pour les principales associations faîtières.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

- ☀ Le Département entend renforcer son aide aux activités culturelles composées d'amatrices et d'amateurs, mais encadrées par des professionnel·le·s, en facilitant notamment l'accès de leurs membres aux formations spécifiques (administratives, financières, bases juridiques, ressources humaines, etc.) utiles à la gestion de leurs structures associatives. Il entend ainsi faciliter l'accès aux demandes d'informations.
- ☀ Le Département étudie un soutien ponctuel de nature à renforcer la dynamique de fédération des ressources des principales associations faîtières du secteur.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Sensible aux évolutions de la création et des publics, le Département élargit le périmètre de ses soutiens usuels en intégrant de manière plus régulière le soutien aux ligues d'improvisation, aux arts de la rue et à l'humour, considérant qu'ils constituent, notamment pour de nouveaux publics, un accès à la culture.

IMPROVISATION HUMOUR ET ARTS DE LA RUE

La reconnaissance de ces domaines comme faisant partie des arts de la scène est évidente. Les ligues d'improvisation comme les arts de la rue réunissent un public fidèle toujours plus nombreux. Elles contribuent indéniablement à la culture en favorisant la créativité, l'interaction sociale et la diversité, en offrant une plateforme d'expression artistique dynamique. Elles créent des expériences culturelles uniques qui sont appréciées par un large public, favorisant par les thèmes et modes de traitement imposés, une ouverture sur les autres disciplines culturelles. La scène de l'humour a également connu une forte croissance, le nombre d'artistes ayant percé hors des frontières suisses témoignant de cette vitalité.

Afin de pouvoir soutenir même à titre subsidiaire des modèles d'affaire très variés, l'État doit évaluer, comme il le fait pour tous les autres secteurs potentiellement bénéficiaires de subventions, les critères de nécessité, utilité et efficacité.

ÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET ARTS NUMÉRIQUES

Depuis une vingtaine d'années, les technologies numériques n'en finissent pas de bouleverser l'ensemble des secteurs de la société et de l'économie, mais également du monde culturel, en transformant le rapport des individus au temps, à l'espace et aux autres. Cette transition est susceptible de s'accélérer de manière exponentielle, notamment avec l'intelligence artificielle (IA) qui a un impact sur le secteur culturel.

Si le numérique tend à devenir une discipline culturelle à part entière, il est important que le paramètre humain soit déterminant et que les artistes restent au cœur du dispositif de création culturelle.

Le numérique représente toutefois une opportunité unique d'élargissement des champs d'expression artistique et constitue un outil aux multiples fonctionnalités, susceptible de toucher de nouveaux publics et de faciliter l'accès et la diffusion de toute activité culturelle.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

- ☀ Le Département étudie les moyens de favoriser la reconnaissance des arts numériques et leur accès physique à des lieux de culture.
- ☀ Tout en veillant à la durabilité et à la sobriété numérique, le Département poursuit les appels à projets et le soutien aux manifestations spécifiques aux arts numériques.
- ☀ Face à la rapidité des évolutions technologiques et leur intégration dans le processus créatif et artistique, le Département étudie, en collaboration avec les autres services concernés de l'État :
 - ☀ l'opportunité de soutenir l'économie créative, par exemple en poursuivant les projets consistant à aider de jeunes entreprises à incarner leurs idées dans un prototype.
 - ☀ les impacts et défis de l'IA pour les milieux culturels, en visant un équilibre entre innovation et préservation des formes traditionnelles et existantes d'expression et de création artistiques.
 - ☀ les opportunités numériques facilitant l'accès aux lieux de création et d'exposition.
 - ☀ la numérisation et la mise en ligne de ses collections patrimoniales.

COLLABORATIONS INTERCANTONALES

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Le Département entend consolider son rôle au sein des instances intercantonales afin de faire progresser les conditions cadre du travail dans le domaine culturel, mais également porter des sujets tels que les enjeux des plateformes numériques et leur impact sur la rémunération.

☀ Convaincu du bien-fondé des soutiens supracantonaux, le Département accompagne les dispositifs existants (Musique+, Label+ arts de la scène, Corodis, Livre+, Cinéforum) et leurs évolutions.

Les artistes comme le public sont de plus en plus mobiles. Les formations musicales comme les compagnies de théâtre et de danse sont composées d'artistes de tous horizons. Cette mobilité oblige également les collectivités publiques à adapter leur politique de soutien.

Depuis une dizaine d'années, la Conférence des chef·fe·s de service et délégué·e·s aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC) — partant du principe que l'espace culturel romand constitue un territoire géographique et linguistique pertinent pour la circulation et la diffusion des œuvres — a développé six dispositifs d'aides à la culture dans des domaines aussi différents que la littérature, le cinéma, les arts de la scène, les musiques actuelles, l'accès à la culture et la médiation. Ces aides mutualisées, parfois en collaboration avec des communes, ont l'avantage de constituer des outils performants et intégrateurs, qui s'adaptent aux nouvelles conditions de création. Elles permettent aux œuvres et aux artistes d'accéder à un marché plus large, national et international grâce à un effet de levier qui encourage d'autres instances, suisses ou internationales, à porter plus loin et plus haut les productions culturelles.

LES PUBLICS

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

- ☀ Le Département entend établir l'adresse aux publics comme un critère qualitatif dans les dispositifs de soutien, tout comme il souhaite renforcer l'accès à la culture pour les jeunes et la place de la culture dans la formation scolaire.
- ☀ Le Département missionne les institutions culturelles afin qu'elles favorisent une durée de présentation plus longue des productions culturelles et leur plus large diffusion.
- ☀ Tout en permettant le développement d'expositions attractives et accessibles, le Département soutient les activités de médiation culturelle dans les institutions patrimoniales cantonales notamment pour le jeune public, les élèves et les personnes en formation.
- ☀ Le Département étudie l'opportunité d'une politique tarifaire adaptée à tous les publics dans les institutions patrimoniales cantonales.
- ☀ Le Département étudie des partenariats permettant de contribuer au développement de la culture hors les murs: dans l'espace public, ainsi que dans les lieux de vie (hôpitaux, EMS, foyers, etc.).
- ☀ En complément au Passculture, le Département étudie sa participation à des abonnements et cartes existants, ou à de nouveaux projets permettant de faciliter l'accès à l'offre culturelle.
- ☀ Afin de faciliter l'accès aux richesses du patrimoine vaudois et la création culturelle, le Département collabore avec le département en charge de la formation en vue de chercher à élaborer un système permettant aux élèves vaudois de visiter un lieu ou de participer à un événement culturel, où que ce soit sur le territoire vaudois.
- ☀ Afin de fonder sa politique culturelle sur des données actualisées et d'appréhender la participation de la population aux activités culturelles, le Département suit l'évolution sociale en élaborant avec Statistique Vaud une deuxième édition des «Pratiques culturelles dans le canton de Vaud».

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Un accès facilité doit permettre à la population de prendre une part plus active dans la culture. Garant d'un plan d'actions cohérent sur l'ensemble du territoire, le Département considère que les publics sont au cœur des démarches artistiques et culturelles, tout comme il considère l'accès à la culture comme une partie intégrante du parcours de vie de quiconque, sans discrimination aucune (âge, genre, origine sociale ou encore handicap).

Le public reste néanmoins un élément incontournable de toute démarche artistique destinée à être partagée et diffusée. L'État, qui vise à soutenir toute la chaîne de création et de diffusion artistique, se doit dès lors de réfléchir aux buts d'une politique publique en matière de culture. Celle-ci doit notamment se définir en termes de prestations attendues et proposées à l'ensemble de la population.

CULTURE INCLUSIVE

Sur la base des constats d'un état des lieux global, un plan d'action en faveur de la culture inclusive pour les années 2023-2024 est réalisé sous l'égide du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) pour tester un certain nombre de mesures, propres à améliorer l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Avec des partenaires ciblés et de qualité, le Département souhaite privilégier une démarche commune avec des villes du canton, des services spécialisés des personnes œuvrant dans tous les domaines culturels (théâtre, cinéma, livre, patrimoine, musées, bibliothèques) et du réseau actif dans le domaine de tous les handicaps.

☀ De manière appropriée au domaine et aux projets concernés, le public est un élément constitutif pour obtenir un soutien. Le Département attend que la démarche à l'égard du public soit conduite de manière inclusive.

LES FINANCEMENTS

MOYENS BUDGÉTAIRES

Depuis plusieurs législatures, l'État de Vaud accompagne très concrètement le dynamisme de la scène culturelle vaudoise. Outre les investissements apportés ces dernières années à la rénovation, la mise aux normes ou la création de lieux culturels, il a également adapté la hauteur de ses subventions accordées sous l'angle de la LVCA et de la LPMI, qui sont passées de 18,5 millions à 26,6 millions de francs entre 2012 et 2024, soit une augmentation de plus de 40% en douze ans.

CONSOLIDATION DES FONDS DE SOUTIENS DÉDIÉS

Pour compléter le financement du Programme de législature et des lignes directrices de la politique culturelle, des moyens supplémentaires sont prévus, avec une utilisation proportionnée sur les années 2024 à 2028. Les attributions de ces aides complémentaires seront traitées conformément aux buts et dispositions réglementaires régissant les différents fonds de soutiens existant dans le domaine culturel:

ACTIVITÉS CULTURELLES

Encourager par des aides financières, des activités menées notamment dans la musique, la littérature, les arts du spectacle, les arts plastiques, les arts visuels, les arts appliqués et les arts populaires.

ARTS DE LA SCÈNE

Contribuer aux frais de création d'un projet artistique, destiné à être présenté en public, émanant de la scène indépendante et professionnelle.

SENSIBILISATION À LA CULTURE

Encourager, par des aides financières, des activités dans les domaines de la sensibilisation à la culture et de la médiation culturelle.

MUSÉES CANTONAUX D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

Mettre en valeur les collections cantonales, notamment par des restaurations ainsi que des expositions temporaires, des documents iconographiques, des créations de fac-similés et des animations, ainsi que couvrir les frais de toute nature liés à ces opérations destinées à un plus large public.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

Faciliter les achats d'ouvrages, publications et autres documents nécessaires à son activité.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le soutien privé à la culture revêt également une importance majeure, la Suisse comptant plus de treize mille fondations d'utilité publique qui distribuent chaque année environ deux milliards de francs. Avec la formation, la recherche, la santé et le social, la culture en est un des principaux bénéficiaires.

LE FONDS D'UTILITÉ PUBLIQUE (FUP)

Le FUP est alimenté annuellement par un montant correspondant à 25% de la part vaudoise du bénéfice net de la Loterie romande (bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure attribué au Canton de Vaud). Destiné à soutenir des projets d'utilité publique ponctuels de nature exceptionnelle, notamment dans les domaines de la culture et de la préservation du patrimoine, ce fonds d'utilité publique ne doit toutefois servir qu'à permettre ou faciliter des projets ponctuels de manière subsidiaire.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Le Département développe une plateforme de dialogue afin de renforcer les liens avec le secteur privé (fondations, donatrices et donateurs individuels, entreprises, sponsors etc.) pour la recherche de soutiens et de fonds pour des partenariats public-privé en cohérence avec la politique culturelle cantonale.

CHAMPS D'ACTION IDENTIFIÉS

☀ Le Département définit les conditions d'attribution afin d'accorder des soutiens ponctuels à des projets d'envergure d'institutions culturelles et patrimoniales.

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMATÉRIEL

Les institutions patrimoniales cantonales connaissent un dynamisme sans précédent et sans égal en Suisse. Parmi elles, Plateforme 10, le nouveau Quartier des arts inauguré en 2022, est un exemple emblématique de la volonté du Canton de Vaud de conserver et de rendre accessibles les riches collections du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), de Photo Élysée et du musée. Les trois musées, désormais réunis au sein d'une fondation de droit public, poursuivent leur mission en mettant en valeur leurs collections et organisent des

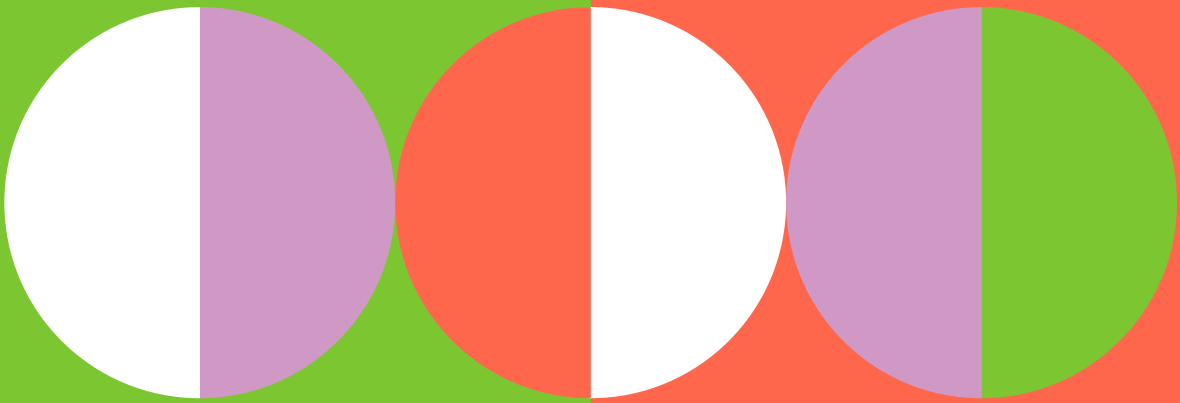
expositions temporaires ouvertes à un large public. Celui-ci peut les découvrir dans des espaces conçus par des architectes de renommée internationale, ce qui contribue au rayonnement culturel du canton de Vaud. En tant que Quartier des arts, Plateforme 10 renforce sa dimension populaire en offrant au public des expositions de référence et un large éventail d'activités culturelles.

DES COLLECTIONS CANTONALES ACCESSIBLES À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION AINSI QU'ÀUX CHERCHEUSES ET AUX CHERCHEURS

Grâce à d'importants investissements, le Département entend maintenir son patrimoine vivant en l'enrichissant, par exemple, par un soutien accru aux laboratoires des musées cantonaux pour le traitement des objets, notamment ceux issus des fouilles, mais aussi en facilitant l'accès de ce patrimoine à la population grâce à des programmes scientifiques et culturels s'adressant à tous les publics, ou encore en accordant un soutien décisif à la numérisation et à la mise en ligne de ses collections. En outre, les chercheuses et chercheurs, le grand public ou encore les écoles bénéficient d'un accès facilité grâce à différentes plateformes (comme Patrinum à la BCUL). Cette mise en valeur des collections comprend également des expositions, des manifestations, des colloques et des publications. Dans le cadre de la législature et des présentes directives, la politique culturelle vaudoise entend renforcer et faciliter l'accès d'un public aussi large que possible à son patrimoine.

L'IMPORTANCE DES MUSÉES RÉGIONAUX

Le canton de Vaud est une des régions comptant le plus de musées par habitant. Avec une offre aussi riche sur l'ensemble du territoire, et à disposition de nombreux publics, ce sont des domaines très variés qui complètent les collections et expositions des institutions muséales cantonales. Le Département reste attentif à tout soutien ponctuel et subsidiaire qu'il peut accorder par projets (médiation, projets artistiques spécifiques, etc.) afin de maintenir cette importante diversité.



CONCLUSION

ÉTABLIES NOTAMMENT SUR LA BASE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES AVEC LES ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES DES MILIEUX CULTURELS,

ces lignes directrices proposent un état des lieux et des champs d'action, afin de répondre à long terme aux multiples défis d'un secteur en mutation.

Pour la nouvelle Direction générale de la culture, elles sont une feuille de route jusqu'à l'horizon 2027: charge à elle d'établir des priorités et un plan de mise en œuvre, en poursuivant la concertation avec les actrices et acteurs concernés.

Il ne s'agit pas cependant d'un catalogue exhaustif qui décrirait par domaine artistique, les critères donnant accès à une subvention ou un soutien de l'État. L'octroi de toutes les aides complémentaires et nouvelles sera traité de manière échelonnée, conformément aux dispositions réglementaires usuelles, avec les préavis des commissions cantonales consultatives en la matière.

Cela dit, d'autres échanges avec les milieux culturels seront nécessaires. À l'occasion des 10 ans de la mise en œuvre de la Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA — 1^{er} mai 2015) et la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI — 1^{er} mai 2015), la Direction générale de la culture dressera, secteur par secteur, un état des lieux des outils légaux à disposition; le but sera d'identifier, avec des représentantes et des représentants de la scène culturelle et patrimoniale vaudoise, leur éventuelle adaptation ou ajustement avant la fin de la législature.

À terme, c'est bien la définition d'une politique publique en matière de culture qui est visée, définie par les prestations à délivrer à l'ensemble de la population sur le territoire cantonal. Les financements prévus et les nouveaux moyens financiers à disposition donnent la possibilité de prendre des mesures significatives de consolidation et d'amélioration des conditions de toute la chaîne professionnelle de création et de diffusion. Une impulsion qui a aussi pour conséquence de prendre en compte de nouveaux domaines culturels, d'intégrer encore davantage les publics et de promouvoir toujours plus les activités culturelles encadrées par des professionnel-le-s.

IMPRESSUM

©juin 2024, État de Vaud
Département de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines
Tous droits réservés

PHOTOGRAPHIE
CONCEPTION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE
PAPIER

page 6 ©Philippe Pache
Fiona Amitrano
Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud
Munken Lynx Rough 150 g/m²



IMPRESSION

Groux arts graphiques SA

Le présent document peut être consulté et téléchargé
sur vd.ch/culture

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE,
DES INFRASTRUCTURES
ET DES RESSOURCES
HUMAINES
vd.ch/culture